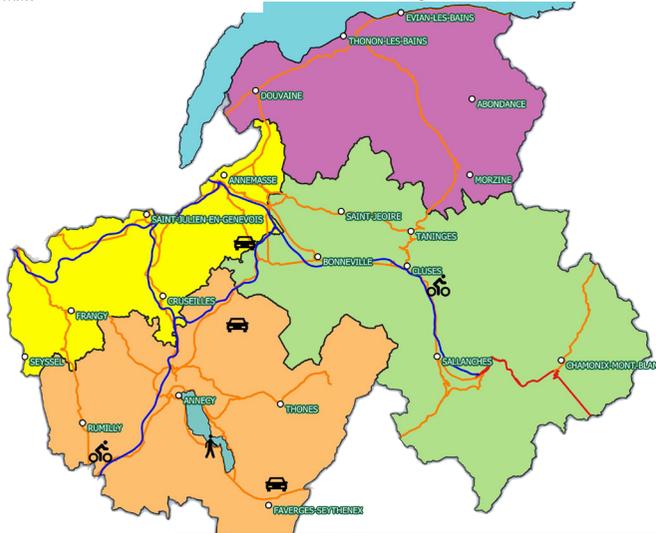
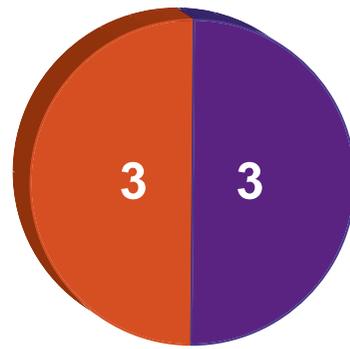




Localisation des accidents mortels en janvier 2024



Nombre de tués par catégories d'utilisateurs en janvier 2024



VL (Vulnérable) PL (Piéton - Cycliste) EDPM* (Engin de déplacement personnel motorisé) 2RM* (Motards, cyclo)

*2RM : motards, cyclo
*EDPM : engin de déplacement personnel motorisé (trottinette...)

Nombre de tués en janvier 2024	6
Nombre de tués en janvier 2023	9

	Accidents	Tués	Blessés
Janvier 2024	34	6	43
Janvier 2023	45	9	49
Février 2023-janvier 2024	510	35	649
Février 2022-janvier 2023	569	51	694
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-10 %	-31 %	-7 %

Répartition des tués	Catégories d'utilisateurs							Tranches d'âges							Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Cycliste	Motard	Automobiliste	EDPM	2RM	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	65-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	Hors agglo	En agglo
Janvier 2024	1	2		3			1		1				3	1	6				5	1	4	2
Total mensuel %	17 %	33 %		50 %			17 %		17 %				50 %	17 %	100 %				83 %	17 %	67 %	33 %
Total 2024	1	2		3			1		1				3	1	6				5	1	4	2
Total annuel %	17 %	33 %		50 %			17 %		17 %				50 %	17 %	100 %				83 %	17 %	67 %	33 %

Au mois de janvier 2024, 1 piéton, 2 cyclistes et 3 automobilistes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (9 tués en janvier 2023). Les causes principales de ces accidents mortels sont la conduite excessive ou inadaptée, le refus de priorité et l'inattention. Sur les douze derniers mois, le nombre de tués baisse de -10 % ainsi que le nombre d'accidents et le nombre de blessés respectivement de -10 % et -7 %. En janvier 2024, 50 % des tués sont des usagers vulnérables (11 % en janvier 2023).

En Haute-Savoie, la vitesse reste la 1^{ère} cause des accidents routiers

En 2023, 43 % des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive et/ou inadaptée.

L'État agit !

En 2023, chaque minute, dans notre département, 1 véhicule s'est fait flashé !

Levez le pied, si vous ne voulez pas rentrer à pied !

Depuis 2018, les forces de l'ordre de Haute-Savoie ont une délégation pour immobiliser administrativement les véhicules, notamment lorsque ceux-ci sont interceptés en grand excès de vitesse (vitesse supérieure à 50 km/h de la vitesse autorisée) et ce, quelle que soit la nationalité du conducteur.

Quand vous êtes contrôlés en grand excès de vitesse :

- vous perdrez 6 points,
- votre permis fera l'objet d'une rétention immédiate pendant 72 h (durant lesquelles vous ne pourrez pas conduire) et pourra faire l'objet d'une suspension pouvant durer jusqu'à 3 ans,
- vous devrez vous acquitter d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €,
- et en plus, votre véhicule sera immobilisé immédiatement (mise en fourrière pendant une durée maximale de 7 jours à votre charge). Vos passagers, même s'ils ont leur permis de conduire, ne pourront plus reprendre le volant... et vous serez obligé de continuer votre trajet à pied.

Cela n'arrive pas qu'aux autres : en 2023, en Haute-Savoie, chaque jour, 3 véhicules ont été mis en fourrière !

Les limitations de vitesse pour voiture et deux-roues motorisées de plus de 50 cm³

	Conditions normales de circulation	Par temps de pluie ou autres précipitations	Visibilité inférieure à 50 mètre
Sur autoroute	130	110	50
Sur route à deux chaussées séparées par un terre-plein central	110	100	50
Sur une section de route comportant au moins 2 voies affectées à un même sens de circulation	90	80	50
Sur routes à double sens sans séparateur central	80	80	50
En agglomération	50	50	50

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Pour en savoir plus : www.haute-savoie.gov.fr
Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie